

## FICHE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

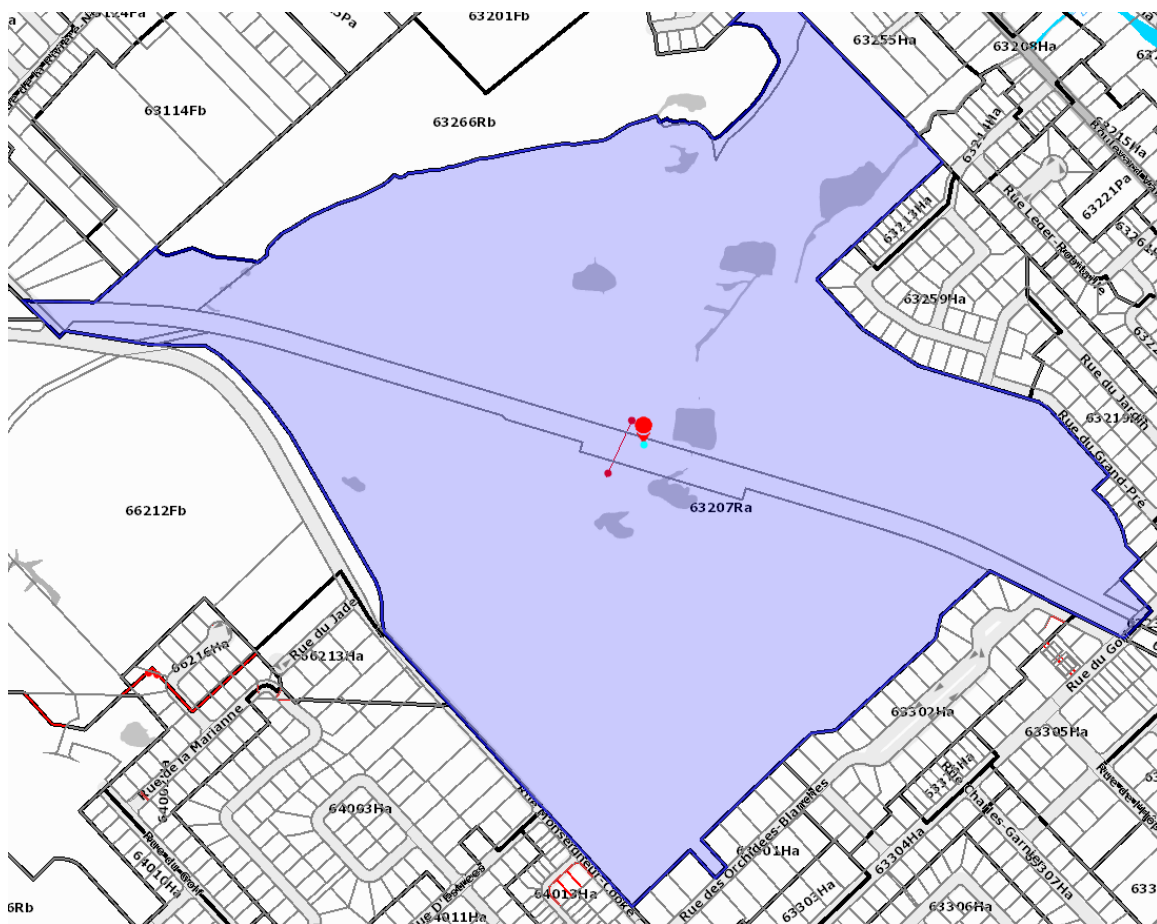
QUARTIER LORETTEVILLE

ZONE VISÉE : 63207RA

MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 4

### DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE

À l'est de la rue Monseigneur-Cooke, au sud de la rue de la Rivière-Nelson, à l'ouest du boulevard Valcartier et de la rue du Grand-Pré et au nord de la rue des Orchidées-Blanches.



### OBJET DE LA DEMANDE

- Modification au plan de zonage (Annexe I)

- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification

## EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le club de golf de Lorette est situé à l'est de la rue Monseigneur-Cooke dans le quartier Loretteville.

La direction du club de golf souhaite vendre à des fins résidentielles une partie de sa propriété, soit une superficie occupée par une allée d'accès reliant la rue des Orchidées-Blanches au stationnement du club de golf.

Il est donc proposé d'agrandir la zone résidentielle 63301Ha, adjacente à la superficie de terrain que le club de golf souhaite vendre, à même cette superficie.

La zone 63301Ha autorise les usages résidentiels de 1 ou 2 logements.

## MODIFICATION PROPOSÉE

### Plan de zonage

Agrandir la zone 63301Ha, à même une partie de la zone 63207Ra (voir plan ci-dessous) :

